

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers

MAJ le 18/01/2024

# **FICHE DE POSTE**

# Conseiller pédagogique à mission départementale ASH

# Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap

<u>Poste</u>	→ Conseiller pédagogique à mission départementale, intervenant auprès des membres des communautés éducatives des écoles et établissements scolaires du 2 <sup>nd</sup> degré ainsi que des dispositifs et structures relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé et de l'École inclusive.  → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires à la fois :  - du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent ;  - du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) pour le premier degré ou du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) pour le second degré.
	Membre du service départemental de l'École inclusive, le conseiller pédagogique est un formateur départemental qui exerce ses activités sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale et sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) dont il est un collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur.
<u>Missions</u>	Ses missions sont d'abord celles d'un conseiller pédagogique en référence à la circulaire n°2015-114 du 21-07-2017. Il contribue en outre à la réalisation des missions ASH définies dans la circulaire 2010-135. En particulier :  - il apporte, dans son action quotidienne, son expertise dans le domaine de l'École inclusive ;  - il participe à la conception et à la réalisation de la formation initiale et continue des enseignants, des AESH dans le cadre départemental ou des formations d'initiative locale ;  - il accompagne les candidats inscrits en candidature libre au CAPPEI ;  - il est une personne ressource dans le cadre du fonctionnement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés ;

- il apporte une aide pédagogique aux enseignants du département et aux conseillers pédagogiques de circonscription afin d'améliorer le suivi des parcours des élèves en situation de handicap et/ou en grande difficulté scolaire et d'aider à développer des stratégies adaptées à leurs besoins particuliers;
- il peut être missionné par l'IEN-ASH, suite à une saisine du groupe d'appui aux situations complexes ou lors d'une inscription d'élève en situation de handicap dans un nouvel établissement, pour apporter son expertise aux équipes pédagogiques et éducatives ;
- il participe aux contrôles d'instruction dans la famille des enfants et jeunes en situation de handicap.

Pour atteindre ces objectifs, il est à même de :

- construire et conduire les actions d'animation et de formation dédiées ;
- élaborer des outils permettant la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques et favoriser leur diffusion ;
- soutenir la mise en œuvre des projets d'unité d'enseignement des établissements du médico-social et du sanitaire;
- assurer le suivi des enseignants débutant dans l'enseignement spécialisé ou se destinant à passer le CAPPEI;
- entretenir la dynamique partenariale indispensable à la réalisation de la politique départementale de l'École inclusive;
- participer à l'accompagnement de situations complexes en lien avec la scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers;
- réaliser les enquêtes demandées et effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes départemental, académique et
- représenter l'IEN-ASH dans diverses instances, notamment celles en lien avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et plus généralement dans toutes les missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous les sujets en rapport avec l'École inclusive.

## Conditions d'exercice

Ce poste nécessite de la disponibilité.

Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer dans les écoles, collèges, lycées, structures relevant du médico-social et du sanitaire du département. Il est rattaché au SDEI, situé à la DSDEN du Gers.

Une autonomie dans la mise en œuvre de l'activité est accordée mais assortie du respect des échéances dans le cadre des orientations fixées. À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.

# Compétences et qualités

## Un aspect essentiel:

- la capacité à faire preuve d'empathie et disposer de solides qualités en communication et en relations humaines.

## Compétences générales attendues :

- posséder des connaissances approfondies sur :
  - o les programmes du 1er et du 2nd degré;
  - les orientations actuelles de l'École inclusive;
  - o les approches adaptées pour les enfants et jeunes en grande difficulté scolaire et les élèves en situation de handicap;

## requises

	- maîtriser les compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de formation (définition des objectifs, construction de dispositifs de formation, enrôlement des stagiaires, évaluation, etc); - savoir travailler en équipe, avec un sens permanent de l'intérêt général; - connaitre et respecter les contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, respect de la discrétion; - maitriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, bases de données, messagerie) et les outils académiques en usage.
Personne à contacter	Sandra DUCES, IEN-ASH, Service départemental de l'École inclusive du
	Gers
	<u>sdei32@ac-toulouse.fr</u> ou 05 67 76 51 58